

## **Déroulement 2025**

- La circulation est maintenue telle qu'habituellement, soit par la rue des Nobles pour descendre la Grand Rue et arriver sur la Place. Les sociétés ne patientent plus, ni dans les Remparts du Midi, ni dans la rue Saint-Jacques.
- Afin de permettre à chaque société de prendre le temps de se placer, la société suivante ne démarre de la Grand Rue que lorsqu'elle ne voit plus, devant elle, aucun marcheur de la société qui la précède.
- Les futurs médaillés sont rassemblés en avant de leur société.
- Pour des raisons de sécurité, les tirs sont strictement interdits au niveau de la Place du Chapitre. Ils sont permis au croisement des rues Louis Cambier, Grand'Rue et Mautrice Des Ombiaux.
- Des barrières Nadar sont placées sur le parking actuel, en bordure de voirie (côté Place) de façon à délimiter l'espace pour le carré.
- Le podium est placé devant les arcades, à l'entrée de la Place. Prennent place sur le podium, les membres du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale, des représentants du Comité Saint-Roch et, exceptionnellement, un invité de la Bourgmestre selon les circonstances.
- Les sociétés rentrent sur la Place, défilent entre le podium et la sculpture et vont se placer dans l'ordre de leur arrivée. (cfr plan en annexe 2). Les Carabiniers et les Pontificaux entrent sur la Place et contournent, eux, la sculpture par la droite
- Juste avant le passage des Carabiniers, l'échevin du Folklore invite les tireurs à rejoindre le Martinet (en contrebas de la Place du Chapitre). Les officiers de chaque société canalisent leurs tireurs.
- Les médailles de 25 et 35 ans sont remises société par société.
- Les futurs médaillés, 25 et 35 ans, quittent les rangs au passage de leur société et montent sur le podium d'où ils assistent au placement de leur société. Une fois la société arrêtée à l'emplacement qui lui est attribué, ils sont cités et reçoivent leur décoration. Une exception peut être accordée au porte-drapeau, au tambour-major, au commandant ou tout autre cas particulier : à l'appel de son nom, il quitte seulement les rangs quand sa société est arrêtée à l'emplacement prévu.
- Les musiques arrêtent de jouer aussitôt que possible, une fois la société placée.
- L'appel des noms se fera entre l'intervention des batteries de façon à être parfaitement audible. Les membres du Collège remettent les médailles.
- Les Anciens (50, 60, 70.. ans) restent dans les rangs.

- Quand toutes les sociétés sont rentrées sur la Place et que toutes les médailles de 25 et 35 ans sont remises, il est procédé au tir d'honneur pour les médaillés de 25 et 35 ans. La salve est commandée par l'officier de la société mise à l'honneur.  
Les tireurs restent en place pour le tir honorant les Anciens (50 ans de marche).
- À l'appel des médaillés de 50 ans, ils s'avancent vers le podium avec le même protocole qu'en 2024.
  - L'échevin du Folklore appelle le(s) jubilaire(s) pour 50 ans de marche, de la 1<sup>re</sup> société (< ordre du cortège).
  - Ils rejoignent, ensemble, le podium (s'ils sont plusieurs), escortés par le drapeau de leur société.
  - La batterie de leur société joue un rigodon, ou un air court, **en restant dans les rangs.**
  - Le(s) marcheur(s) jubilaire(s) monte(nt) sur le podium, **l'escorte retourne dans ses rangs.**
  - Seul(s) le(s) marcheur(s) jubilaire(s) reste(nt) sur le podium.
  - Idem pour la société suivante, société par société.
  - Même protocole pour les encore plus Anciens (60 ans, 70 ans...), s'il y en a.
- Tir d'honneur pour tous les Anciens.
- L'Échevin du Folklore passe la parole à Madame la Bourgmestre qui conclut.
- Les Sociétés et les Autorités communales restent en place.
- Sonnerie « Aux Champs » et Brabançonne interprétées par les Pompiers de la Ville-Haute.
- Photos de l'ensemble des décorés.
- Fin de la cérémonie

# Plan du carré 2025

